

DELIBERATION
CC_2021_032

OBJET :

COMMISSION N°5

Environnement

**Signature d'un avenant
à la convention avec
l'USAN pour le
remboursement des
travaux du Filet Morand**

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION 5

Environnement

Signature d'un avenant à la convention avec l'USAN pour le remboursement des travaux du Filet Morand

Le Conseil Communautaire,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, la CCPC a adhéré à l'USAN pour les communes d'OSTRICOURT, HERRIN et WAHAGNIES.

Considérant que la Communauté de communes ne pouvait donc plus finaliser le projet de renaturation du Filet Morand, l'USAN étant devenu compétent.

Vu la délibération CC_2019_098 du 24 juin 2019 relative à la signature avec l'USAN, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de renaturation du filet Morand et de la réalisation de la zone d'expansion de crue des travaux au profit de la CCPC.

Considérant que cette convention prévoyait un remboursement de 84 954,12 € par l'USAN au profit de la CCPC.

Considérant que les travaux du Filet Morand ont fait l'objet de demande de subventions auprès de la Région et l'Agence de l'Eau.

Que le remboursement d'une partie des travaux par l'USAN bouleverse le plan de financement pour les subventions. Un avenant est donc nécessaire pour rééquilibrer le plan de financement.

Considérant qu'il a donc été convenu avec les parties que le remboursement des travaux du Filet Morand par l'USAN n'excéderait pas 23 059 € sur la partie des dépenses éligibles au FEDER et l'Agence de l'Eau.

Que le remboursement des frais supplémentaires non éligibles au FEDER et à l'Agence de l'Eau sera intégré à cet avenant.

Que le montant des travaux pris en charge par l'USAN est de 74 379 € HT.

Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

- ***D'autoriser son Président à signer :***
 - o *l'avenant à la convention avec l'USAN,*
 - o *l'avenant à la convention de subvention FEDER avec la Région,*
 - o *ainsi que tout document afférant à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY